



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES ET INDUSTRIELLES

**RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE
L'ACTIVITE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DÉCHETS
N° 91-100**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment les articles R.541-49 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MCP-045 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, directrice des relations avec les collectivités locales,

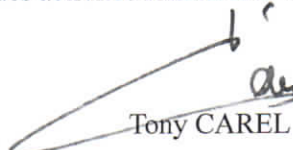
DELIVRE à la Société ECOVALO, dont le siège social se situe 154 Bis Route de Corbeil à LISSES (91380),

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration du 22 mai 2015 relative à son **activité de négoce et de courtage de déchets non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Evry, le - 2 JUIN 2015

Pour le Préfet,
L'adjoint au Chef du bureau des enquêtes publiques,
des activités foncières et industrielles


Tony CAREL



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

**RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE
L'ACTIVITE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DÉCHETS
N° 91-099**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment les articles R.541-49 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MCP-045 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, directrice des relations avec les collectivités locales,

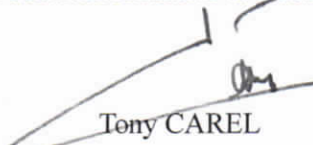
DELIVRE à la Société ECOVALO, dont le siège social se situe 154 Bis Route de Corbeil à LISSES (91380),

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration du 22 mai 2015 relative à son **activité de négoce et de courtage de déchets dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Evry, le - 2 JUIN 2015

Pour le Préfet,
L'adjoint au Chef du bureau des enquêtes publiques,
des activités foncières et industrielles



Tony CAREL